

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS

Séance du 9 septembre 2020 à 18H30

L'An deux mille vingt le 9 septembre à 18H30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRÉSENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LEVASSEUR Chantal, LESEUTE Émilie, DUCATEL Céline MM SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, LEGRAND Gary, LAQUERRIERE François, QUAEGEBEUR Pierre

ABSENTS : MME DESVOGES Sandrine (pouvoir LEGRAND Gary, MME SEGUIN Laurence (pouvoir LEVASSEUR Chantal) WYKURZ Marc Antoine

Secrétaire de séance : Mme DELANNOY LEGRAS Sandrine

ORDRE DU JOUR

- Lecture compte rendu précédente réunion
- **Délibération CCOP : Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie**
- **Subventions aux associations**
- **Commission sécurité : étude sécurité routière**
- **Fêtes et Fleurissement**
- **Questions diverses**

Lecture compte rendu précédente réunion

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la précédente réunion ? Non.

Le PV de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Délibération CCOP

Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie

Le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

La CCOP propose la création d'un groupement de commande pour la réalisation de travaux d'entretien et de réfection de voirie, et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commande conformément aux dispositions du code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants.

La CCOP assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, la CCOP procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et l'exécution technique et financière des marchés, accords-cadres et marchés subséquents

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Une CAO doit être instituée. Elle est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ou un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leurs sont propres.

Chaque membre du groupement désigne, dans le cadre de la délibération approuvant la présente convention, un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour le représenter au sein de la CAO.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques et privées justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ADHERE au groupement de commande,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,

DESIGNE comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

M. Herve COMMELIN en qualité de titulaire

M. François SELLIER en qualité de suppléant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Une demande a été faite aux associations afin de connaître leur position concernant les manifestations 2020

Objet : Subventions 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions comme suit :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	2020
- les anciens combattants :	200 €
- St André à Pied :	400 €
- SPA (montant fixe) :	137.22 €
- ADMR :	100 €
- Fanfare si présente au 11 Novembre	200 €
- Tennis de table si reprise de l'activité Avec respect des règles COVID	200 €

COMMISSION SECURITE

Mr le maire informe le Conseil municipal que Mr Gary Legrand travaille sur le dossier de sécurisation du village avec l'aide de plusieurs personnes du conseil municipal, dans une Commission Sécurité Routière, cette commission s'est réunie le 16 juillet et le 24 juillet 2020.

Mr le Maire laisse la parole à Mr Gary Legrand pour effectuer le compte rendu de ces réunions.

Mr Legrand informe avoir rencontré Mr Lefevre Eric du Conseil Départemental responsable de l'UTD de Froissy, un guide des « aménagements de sécurité en agglomération » a été remis et Mr Lefevre a conseillé à la commission sécurité routière de se rapprocher du bureau d'étude Ingénierie Sécurité Routière qui ont la possibilité de faire une étude de sécurité sur la commune de Saint Andre Farivillers et ses hameaux.

Cette étude consiste à effectuer un comptage automatiques et directionnels, suivi d'un diagnostic, de l'élaboration de différents scénarios avec esquisses des aménagements proposés et la réalisation d'un document de synthèse, cette étude est chiffré pour un coût de 8 850.00 € HT soit 10 620.00 € TTC.

Après discussion au sein du Conseil Municipal, il serait souhaitable de voir si le coût de cette étude peut être revu à la baisse, en sachant que cette étude peut être subventionnée par le Conseil Départemental, mais qu'il faut aussi envisager par suite de cette étude des travaux qui devront eux aussi être subventionnés.

Il est demandé à la commission sécurité routière d'étudier une autre offre d'étude de sécurité à un coût moins élevé et de voir éventuellement s'il est possible d'envisager des travaux sans étude ;

La commission sécurité routière va reprendre contact avec ISR pour revoir le devis et proposer un devis et une étude en adéquation avec la capacité financière de la commune.

Mr Commelin souhaite demander des devis aux entreprises qui vont être sollicités pour effectuer des travaux de trottoirs d'inclure des travaux de sécurisation.

Mr Gary Legrand regrette que malgré son inscription à l'ordre du jour, le devis de l'étude ISR n'a pas été soumis au vote malgré son inscription à l'ordre du jour. Le Conseil municipal délibérera lors de la prochaine réunion de Conseil municipal sur le choix d'étude ou de travaux.

FETES ET FLEURISSEMENT

Objet : DELIBERATION : COLIS DES ANCIENS

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que vu la situation sanitaire de cette année 2020 lié au Covid, le repas de fin d'année offert au 3iem âge ne pourra être organisé il propose au Conseil Municipal de distribuer un colis a ces personnes.

Les personnes qui pourront bénéficier de ce colis seront répertoriés afin d'attribuer ce colis aux personnes âgées de 60 ans et plus.

La réalisation de ces colis va être confiée au Paniers d'Hedencourt afin de solliciter une entreprise du village.

Le règlement de cette facture se fera en fonction du nombre de colis commandés sans dépasser une somme globale de 5 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE d'attribuer aux aînés de la commune un colis de Noël pour 2020

Objet : Délibération récompenses maisons fleuries

La commune de Saint André Farivillers souhaite récompenser les habitants qui embellissent leurs maisons et jardins par le fleurissement.

Pour ces récompenses la commune prévoit d'allouer des prix pour un montant global de maximum 2 000 €, remis à la population en bons d'achat à valoir Chez Mr Polle à Corneilles

Ces bons seront attribués aux habitants suite à un classement réalisé par les élus et des bénévoles.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant des prix tel que précisé ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents à

Intervenir et à effectuer le mandat administratif correspondant à la facture de Mr Polle établi en fonction des bons d'achat qui lui seront donnés ;

- d'imputer la dépense correspondante au compte 6068

Questions diverses

Mr le maire informe que le presbytère est prêt à être loué l'offre de location va être publié sur le site afin d'en informer les habitants le prix de la location proposé est de 700.00€ par mois. Cette proposition est validée par le conseil municipal.

Mme Coppé fait remonter une demande des chasseurs pour qu'en Mai et Juin les bas cotés ne soient pas tondu trop bas

Mme Coppé demande de voir pour remettre en état les allées du cimetière, Mr le maire répond qu'il faut voir comment les remettre en état serait possible en enlevant l'enrobé qu'il reste et refaire des allées en cailloux, il faut étudier le coût de ces travaux.

Mme Delannoy demande que soit affiché aux abords de l'école l'arrêté préfectorale de port du masque.

Mr Laquerrière informe que Mr Dewisscher n'a toujours pas remis en état le trottoir endommagé à la création de son mur. Une relance va lui être envoyée.

Le miroir installé le long du mur de cette propriété est trop bas et est dangereux, il faut voir pour le mettre plus haut. Mr le maire va voir ce qu'il est possible de faire.

Mr Laquerrière demande s'il est possible de remettre en état les bancs du village. Le nécessaire va être fait.

Il est demandé s'il est possible d'ajouter des nouveaux. Il faut étudier les emplacements possibles.

Mr Laquerrière demande s'il est possible de fermer l'accès à la place ou les arbres sont coupés. Mr le maire va voir ce qu'il est possible de faire

Mr Laquerrière demande s'il serait possible d'étudier la mise en place de vidéo surveillance

Mr Laquerrière fait remarquer que les stationnements dans le virage aux abords de l'école sont très gênants.

Mr Laquerrière fait remarquer qu'une place de stationnement a été supprimée à la place pour l'ouverture d'un portail pour les habitants, il faut supprimer la marque de stationnement au sol.

Mr Hermand demande que soit vérifié le mur du cimetière et éventuellement le réparer.

Mr Hermand demande que les employés entretiennent le tour de ville le long de chez Mr Gay.

Mr Hermand demande que les employés effectuent régulièrement le balayage des trottoirs et caniveaux dans tous les hameaux.

Mme Seguin dit avoir aussi comme l'a soumis Mr Laquerrière pensé à installer dans la commune une vidéo surveillance

Mme Seguin informe que certains habitants rejettent le débordement de leurs fosses septique dans la nature ce qui est formellement interdit. Mr le maire va se renseigner auprès du Spanc pour faire un rappel à ces habitants de l'interdiction de vider sa fosse septique à l'air libre.

Mme Levasseur demande si le distributeur de pain va rester à l'emplacement actuel ou s'il va être déplacé ?

Mr le maire souhaite connaître l'avis des maîtresses. Il va leurs poser la question afin de voir si l'installation de ce distributeur près de l'école pose un problème surtout pour le stationnement.

Mr Guerbignot demande pour étudier l'installation d'un abri bus près de l'école

Mr Guerbignot informe que le marquage au sol du stationnement du bus au Moulin et au HLM n'est pas au bon emplacement,

Mr Sellier demande s'il est possible de faire remonter une information au SMDO sur les problèmes rencontrés par les usagers en déchetterie de Breteuil, les agents sont non-coopérants ce qui entraîne des dépôts sauvages à répétition,

Fin de séance à 21h

